

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 04 AVRIL 2019**

PRÉSENTS : M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M SEON Eric, M. TOINON Daniel, M. BOUQUET Jean-Pierre, M. SANDIER Bertrand, M. GARNIER Philippe, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme VERNE Georgette, Mme PELLETIER Catherine, M. BLANCHON Pierre-François.

SECRETAIRE : Mme PELLETIER Catherine.

1. DELIBERATIONS

1.1 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil Municipal le compte administratif « Commune 2018 » dont le total des recettes de fonctionnement cumulé s'élève à 545 575.21 € et le total des dépenses de fonctionnement cumulé s'élève à 224 381.60 €.

Le total des recettes d'investissement cumulé s'élève à 786 052.61 € et le total des dépenses d'investissement cumulé s'élève à 586 584.59 €.

Le résultat de clôture pour la section investissement est un excédent de 199 468.02 € hors reste à réaliser, le déficit s'élève à 24 107.23 € compte tenu des restes à réaliser ; quant à la section de fonctionnement on constate un excédent de 321 193.61 €.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif et Monsieur l'Adjoint soumet le vote à main levée.

Le compte administratif 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1.2 VOTE DU COMPTE DE GESTION

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Cette délibération est adoptée par le vote, à l'unanimité, des membres présents.

1.3 AFFECTATION RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Le Conseil Municipal

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif commune 2018 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 321 193.61 €

DECIDE d'affecter le résultat comme suit au BP 2019

- en fonctionnement 297 086.38 € compte 002
- en investissement 24 107.23 € compte 1068

Cette délibération est adoptée par le vote, à l'unanimité, des membres présents.

1.4 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil Municipal le compte administratif assainissement 2018 dont le total des recettes de fonctionnement cumulé s'élève à 23 923.96 € et le total des dépenses de fonctionnement cumulé s'élève à 32 324.49 €.

Le total des recettes d'investissement cumulé s'élève 17 608.24 € et le total des dépenses d'investissement cumulé s'élève à 57 777.37 € pour la commune.

Le résultat de clôture pour la section investissement est un déficit de 40 169.13 € hors reste à réaliser, le déficit s'élève à 46 260.13 € compte tenu des restes à réaliser, quant à la section de fonctionnement on constate un déficit de 8 400.53 €.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif, Monsieur l'Adjoint soumet le vote à main levée.

Le compte administratif assainissement 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1.5 AFFECTATION RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif assainissement 2018 présente un déficit de fonctionnement cumulé de 8 400.53 € et un déficit d'investissement cumulé de 40 169.13€.

DECIDE d'affecter le résultat comme suit au BP 2018

- en fonctionnement 8 400.53 € compte 002
- en investissement 40 169.13 € compte 001

Cette délibération est adoptée par le vote, à l'unanimité, des membres présents.

1.6 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2018. Il propose de voter à main levée.

L'assemblée, après en avoir délibéré,

FIXE le produit fiscal "attendu" à 132 911€,

MAINTIENT comme suit les différents taux d'imposition :

Taxe d'habitation	9.20 %
Foncier bâti	14.10 %
Foncier non bâti	28.68%

Cette délibération est adoptée par le vote, à l'unanimité, des membres présents.

1.7 VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget assainissement 2019 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à

91 611,18 € en section de fonctionnement

76 285.97€ en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à main levée

APPROUVE le budget assainissement 2019.

Cette délibération est adoptée par le vote, à l'unanimité, des membres présents.

1.8 VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif communal 2019 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à

597 137.38 € en section de fonctionnement

681 481.32 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à main levée,

APPROUVE le budget primitif communal 2019.

Cette délibération est adoptée par le vote, à l'unanimité, des membres présents.

1.9 MUR JARDIN SALVAGÈRE – VALIDATION DEVIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état de dégradation du mur du jardin de la Salvagère. Il propose d'effectuer des travaux de réparation et présente le devis de l'entreprise de maçonnerie Dominique Charbonnier pour un montant de 4 468 € HT (5 361.60 € TTC).

Le conseil municipal, ayant pris connaissance de l'ensemble du dossier,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux de réparation du mur du jardin de la Salvagère,

RETIENT la proposition de l'entreprise de maçonnerie Dominique Charbonnier pour un montant de 4 468 € HT (5 361.60 €TTC).

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

Cette délibération est adoptée par le vote, à l'unanimité, des membres présents.

2. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Bâtiment :

Les entreprises Thollot et Macaudier, chargées des travaux relatifs aux abords de la mairie ont défini avec la commission bâtiment les pourtours pavés et les cheminements. Les travaux devraient débuter mi-avril.

Commission Sécurité :

Défense extérieure contre l'incendie : La commission a répertorié les points dangereux (ex : transformateur électrique) dans le cadre de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

Equipements sportifs et récréatifs : L'entreprise Soleus interviendra début mai pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs et notamment le lestage des nouvelles cages installées par notre employé communal.

Registre de sécurité : certaines interventions de surveillance des bâtiments communaux seront assurées par l'employé communal. Celles-ci seront répertoriées sur le registre de sécurité. L'employé devra effectuer une formation habilitation électrique.

Helicoptère Ingénierie System : cette solution d'éclairage automatique au profit des moyens de secours hélicoptère sera proposée par la communauté de commune. Voir avec les communes voisines Virigneux et Viricelles si cette proposition les intéresse puisque le stade de Maringes est un point central pour nos trois communes.

Commission Voirie :

Chemin de la Chapelle : M. Jean-Guy Barras a donné son accord de principe pour faire un bassin de rétention sur son terrain.

Le Sima Coise doit tenir informé la commune sur une possibilité de subvention de l'agence Loire Bretagne.

Lotissement du Bruley : 2 terrains constructibles sont en suspens au fond du lotissement du fait de la ferme en activité située à proximité. La cessation d'activité de cette dernière prévue pour fin 2020 devrait permettre de libérer ces terrains.

La commune va rencontrer également la famille Delorme qui dispose des 2 terrains constructibles.

Commission projet :

Traversée du village : afin de bénéficier de la subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) qui rentrera dans la priorité « stimuler l'activité des bourgs centre », la commune doit soumettre à la communauté de commune une fiche action avec le plan de financement.

M. Redon (CCMDL) nous transmettra une estimation pour la traversée du village et M. Guidetti (architecte de la nouvelle mairie) nous transmettra une estimation pour la maison Forestier.

Ce projet de grande ampleur, s'étalera sur plusieurs années, par tranche de travaux.

Bibliothèque : l'ADEME propose une aide technique pour le chiffrage (Parc Eco Habitat).

3. RAPPORT DES DELEGATIONS EXTERNES

Mutuelle : « Ma Commune, ma santé »

La communauté de commune doit recontacter les communes qui seraient intéressées pour la mise en place de cette mutuelle.

4. QUESTIONS DIVERSES

Fleurissement : La remise des prix pour les lauréats du concours des maisons fleuries 2018 se déroulera vendredi 26 avril à 19h salle du jardin public. La commission fleurissement s'interroge sur la poursuite de ce concours pour 2019 du fait de la faible participation.

Réunion publique : La restitution de la consultation sur les nouveaux projets est fixée au: lundi 20 mai à 20h.

Concours de pétanque des élus : Cette année, une triplète représentera Maringes au concours de pétanque des élus qui se déroulera à Sail-Sous-Couzan le samedi 07 septembre à 14h.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 16 mai 2019 à 20h30